

Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE

FICHE
ACTION

1

Axe PST 3

Prévention primaire et culture de prévention Favoriser la culture de prévention

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 1-1

DESCRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

- Recenser, évaluer et promouvoir, auprès des entreprises et des acteurs relais de la prévention, les démarches et outils, notamment sectoriels, conçus par les préventeurs et les branches professionnelles, destinés à accompagner les entreprises dans l'évaluation des risques et l'analyse des situations de travail (par exemple les outils de branche OiRA - Online interactive risk assessment – développés par la branche AT-MP) ;
- Renforcer la traduction opérationnelle de l'évaluation des risques dans la planification d'actions concrètes de prévention, en assurant un meilleur maillage entre fiche d'entreprise, document unique d'évaluation des risques (DUER) et programme annuel de prévention, en mobilisant le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- Mettre l'accompagnement des démarches d'évaluation des risques au cœur de l'action de l'inspection du travail et des services de santé au travail, notamment au sein des TPE-PME.

Eléments justifiant le choix de cette action en région

Le tissu économique régional est très fortement marqué par la présence de PME-TPE :

138 000 entreprises en Bretagne dont 130 000 TPE (moins de 10 salariés), soit 94% de TPE.

6 TPE sur 10 emploient des salariés : 119 000 salariés au total soit 21% des salariés bretons et celles qui emploient ont en moyenne 3 salariés.

Le commerce et la construction concentrent 46% de ces emplois.

Par ailleurs, la Bretagne compte 7 300 PME (moins de 250 salariés), soit 5 % des entreprises bretonnes.

Elles emploient 29% des salariés bretons soit 169 000 salariés.

Là aussi, le commerce et la construction concentrent 44% des emplois salariés des PME.

Points d'appui / leviers repérés

Actions conduites par les services de santé au travail en direction des TPE.

Plan d'action TPE DGT / DGEFP (en attente).

Identification pilote(s) et partenaires

Pilotage : Direccte.

Partenaires : ARACT, Carsat, OPPBTP, SST, UPA, CGPME, MEDEF, CGC, CFDT.

Objectifs donnés à l'action

- Reprise des objectifs nationaux (voir supra).
- Rendre les TPE capables de s'approprier la démarche EvRP et de mettre en place des actions de prévention.
- Faire progresser la réalisation d'une EvRP sexuée dans les entreprises (lien avec l'action régionale sur la santé au travail des femmes).
- Améliorer la connaissance par les TPE du rôle des préventeurs.

Méthodologie de conduite de l'action

Recenser les outils existants dans les réseaux de prévention et au sein des organisations des partenaires sociaux (modules de formation de la CGPME par ex.).

Définir une méthodologie d'intervention en direction des employeurs des TPE en privilégiant une approche de proximité et une entrée par métiers ; prendre appui sur l'étude INRS ND 2188-190-03.

Intégrer dans cette action la prévention du risque routier professionnel (action 1-22 du PST 3).

Calendrier prévisionnel

2016 : définition de la méthode.

2017-2020 : déploiement de l'action et évaluation.

Modalités d'évaluation / indicateurs

A définir.

Liens / prolongements hors PRST

(exemple : PRS, PRSE, instance paritaire régionale IAA, etc.)

Appui sur les Contrats Locaux de Santé pour l'approche de proximité.